

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le neuf janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Alvès Christophe ; Chatton Guy-Joël ; Colin Michèle ; Collot Bernard ;  
Fleury Sylvie ; Giannini Isabelle ; Lemarchal Arnaud ; Skirole Patricia

**Procurations :** Bradfer Yasmina à Giannini Isabelle ; Collot Noël à Lemarchal Arnaud ;  
Dazy Benoît à Alvès Christophe ;

**A été nommée secrétaire de séance :** Mme Sylvie FLEURY

**1° Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 03 décembre 2024.**

**2° Délibération n° 01-2025 : Demande d'une subvention à l'Etat au titre de la DETR 2025**

Mr le Maire présente au conseil municipal un dossier « Décomposition de prix global et forfaitaire » (DPGF) du cabinet d'études BETCO pour la sécurisation piétonnière, la requalification urbaine et paysagère, et l'aménagement de l'espace public de la rue du Bourget (RD n°110). Il précise que certains projets de voirie peuvent bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) axe 4. Ces projets concernent les aménagements urbains et les travaux de sécurité concernant les piétons, les personnes à mobilité réduite (PMR).

- coût estimé par le bureau d'études BETCO : **271 355,00 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que certains travaux de voirie communale rentrent dans la catégorie d'opérations susceptibles de recevoir une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

- **Sollicite** une subvention au titre des concours financiers de l'Etat.

Le Conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

- **Charge** le Maire d'instruire le dossier.

**3° Délibération n° 02-2025 : Demande d'une subvention à la Région Grand-Est**

Mr le Maire présente au conseil municipal un dossier « Décomposition de prix global et forfaitaire » (DPGF) du cabinet d'études BETCO pour la sécurisation piétonnière, la requalification urbaine et paysagère et l'aménagement de l'espace public de la rue du Bourget (RD n°110). Il précise que certains projets de voirie peuvent bénéficier d'une subvention de la Région Grand-Est dans le cadre de l'aménagement de l'espace public et de renouvellement urbain.

- coût estimé par le bureau d'études BETCO : **271 355,00 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que certains travaux de voirie communale rentrent dans la catégorie d'opérations susceptibles de recevoir une subvention de la Région Grand-Est,

- **Sollicite** une subvention au titre des concours financiers de la Région Grand-Est.

Le Conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les demandes nécessaires et l'autorise à signer les documents y afférents.

#### 4° Délibération n° 03-2025 : Demande d'une subvention au Département de la Meuse

Mr le Maire présente au conseil municipal un dossier « Décomposition de prix global et forfaitaire » (DPGF) du cabinet d'études BETCO pour la sécurisation piétonnière, la requalification urbaine et paysagère et l'aménagement de l'espace public de la rue du Bourget (RD n°110). Il précise que certains projets de voirie peuvent bénéficier d'une subvention du département de la Meuse dans le cadre de l'aménagement de l'espace public et de renouvellement urbain.

- coût estimé par le bureau d'études BETCO : **271 355,00 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que certains travaux de voirie communale rentrent dans la catégorie d'opérations susceptibles de recevoir une subvention du département de la Meuse

- **Sollicite** une subvention au titre des concours financiers du département de la Meuse.

Le Conseil précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel joint en annexe, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

- **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les demandes nécessaires et l'autorise à signer les documents y afférents.

#### 5° Délibération n° 04-2025 : Ouverture de Crédits

- Conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, entre le 1er janvier et le vote du budget primitif, des dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme, les dépenses peuvent être liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Pour cela, une autorisation préalable du Conseil municipal est nécessaire pour permettre à Monsieur le Maire d'engager ces dépenses. Le budget primitif 2025 sera présenté au vote du Conseil Municipal avant le 15 avril 2025. Il est proposé de fixer les plafonds des dépenses d'investissement pouvant être engagées, liquidées et mandatées en début d'exercice 2025 comme suit :

Chapitres comptables	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2024	Ouverture anticipée des crédits d'investissements en 2025
203	463 489,27	3 285,00
<b>TOTAL</b>	<b>463 489,27</b>	<b>3 285,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** d'ouvrir des crédits par anticipation sur le BP Primitif 2025

#### 6° Débats

- Recrutement d'une secrétaire en CDD pendant l'absence de la secrétaire titulaire

La séance est levée à 20H45

La secrétaire de séance, Sylvie FLEURY

Le Maire, Guy-Joël CHATTON